Image not found or type unknown

Livraison de maison sans crépit

Par **anseline**, le **12/12/2008** à **10:25**

Je fais construire par les maisons phénix,ils veulent me livrer la maison sans le crépit,en on t il le droit?Le constructeur m'a dit de donner mon préavis quand le plaquo serait fini, ce que j'ai fais.Aprésent je dois rendre mon appartement le 30 décembre 2008.Je dois normalement toucher des indemnitées de retard pour la livraison de la maison,celles ci s'arretent aujourd hui pour arret de chantier cause intemperies:le crépit aurait pu être fait avant!j'ai acheté une maison avec livraison clefs en main donc finie donc crépit fait.Selon lui le crépit ne sera fait qu'aux beaux jours soit mai.QUE FAIRE

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés